Ville de
HAYANGE

COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE HAYANGE

Hayange, le mercredi 31 janvier 2018

CHIEN MORT SUITE À DES SÉVICES GRAVES RUE FOCH : LA JUSTICE CONDAMNE LE TORTIONNAIRE À 3 MOIS DE PRISON AVEC SURSIS

La communauté hayangeoise s'était profondément émue au mois de novembre 2017 de la découverte d'un dogue argentin mort au 77 rue Foch des suites d'actes de cruauté commis par son propriétaire.

Le Tribunal de Thionville a rendu son jugement aujourd'hui : 3 mois d'emprisonnement avec sursis, 750 € à payer à chacune des associations qui s'étaient alors portées parties civiles (la SPA, la Fondation Brigitte Bardot et la Fondation 30 millions d'amis) et interdiction définitive de détenir un animal domestique.

Justice aura tout de même été rendue.

N'hésitez pas à nous signaler très rapidement tout cas de maltraitance avant qu'il ne soit trop tard, même sous couvert d'anonymat. Nous pouvons toujours trouver des solutions.

Les contacts utiles :

SPA de Thionville : 03 82 50 31 45
Mairie de Hayange : 03 82 82 49 49
Police nationale : 03 82 86 40 00
Police municipale de Hayange : 06 65 22 75 41
Fourrière animale de Hayange : 06 68 09 65 69

Votre Maire, Fabien ENGELMANN
Conseiller Régional Grand Est

Hôtel de ville
BP 60517
57701 HAYANGE Cedex
mairie@ville-hayange.fr
Tél. : 03 82 82 49 49
www.ville-hayange.fr

Contact Presse
communication@ville-hayange.fr
03 82 82 49 26

@VilledeHayange
/hayange.fr